



Divorce et donation

Par lisette

Bonjour , je me separe de mon exmari et celui ci veut recuperer une donation de don manuel des ses parents , hors ce document est introuvable (je ne m'en rappelle pas non plus.): ni les impots , ni les donataires (qui sont 2) ni le donateur ni le notaire qui a signé l'acte ...alors le notaire qui a repris l'office apres retraite de celui qui aurait effectué la donation .. me fournit une "attestation de donation" indiquant 1 date , une somme mais pas de tampon des minutes....ce document est il valable?

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Faute de document initial, cette attestation est valide car le notaire est assermenté.